

L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO, LES PROMESSES D'UN LABEL ?

Lionel Prigent

Armand Colin / Dunod | « *Revue internationale et stratégique* »

2013/2 n° 90 | pages 127 à 135

ISSN 1287-1672

ISBN 9782200928759

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-2-page-127.htm>

!Pour citer cet article :

Lionel Prigent, « L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ? », *Revue internationale et stratégique* 2013/2 (n° 90), p. 127-135.

DOI 10.3917/ris.090.0127

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin / Dunod.

© Armand Colin / Dunod. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ?

Lionel Prigent

Maître de conférences en urbanisme
et aménagement de l'espace,
Université de Bretagne occidentale.

Forte de 962 biens répartis dans 157 États, la liste du patrimoine mondial portée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) apparaît comme un incontestable succès pour la promotion et la conservation du patrimoine culturel et naturel. Malgré des critiques adressées à l'organisation internationale, notamment sur les limites de son principe d'universalité, l'Unesco semble être parvenue à institutionnaliser son rôle et la notion de patrimoine mondial. Le nombre de biens inscrits ne cesse de croître – d'une vingtaine chaque année – et le nombre de candidats plus encore.

Dans une perspective de mondialisation, l'enjeu est devenu essentiel pour nombre de territoires. L'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial est accueillie avec fierté au sein des États. Les lauréats, tant à l'échelle nationale que locale, se félicitent de l'annonce et la traduisent en un heureux présage : une augmentation de la fréquentation touristique et, surtout, une source de développement économique.

Rejoindre la liste semble parfois constituer l'objectif symbolique des projets de mise en valeur, qui mobilisent les acteurs locaux, mais aussi les vacanciers, à l'instar du projet attaché à la grotte Chauvet, en Ardèche. Alors que l'on reconnaît l'impact positif sur la protection et la signalisation des sites, on mesure assez mal l'impact réel sur le développement économique et social.

Cette mesure reste un exercice complexe en raison du grand nombre de sites aujourd'hui répertoriés, mais aussi de leurs différences de taille, d'emplacement, de popularité, d'état de conservation, etc. Il convient donc de revenir sur les caractéristiques de ces biens patrimoniaux, avant d'apprécier les effets favorables qui sont largement mis en avant par les porteurs des projets d'inscription, puis d'en discuter la mesure.

L'invention du patrimoine mondial

L'essor d'un concept universel

Adoptée en 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a pour but la préservation des sites d'une valeur universelle exceptionnelle. Ce texte juridique engage les États signataires (190 en 2013) à protéger les objets reconnus comme exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de l'esthétique, et dont l'existence concerne l'humanité toute entière.

Protéger les objets reconnus comme exceptionnels du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de l'esthétique, et dont l'existence concerne l'humanité toute entière

Aloïs Riegl a défini des critères de reconnaissance du patrimoine, qui devaient d'abord concerner les monuments¹. La notion de patrimoine s'est ensuite étendue à des objets et à des dimensions moins circonscrites, et, plus récemment, à l'immatériel². La démarche de l'Unesco a porté un principe supplémentaire d'universalité.

L'idée de patrimoine mondial a été initiée dans les années 1930 et s'est intensifiée après la Seconde Guerre mondiale, quand l'industrialisation et l'urbanisation des Trente Glorieuses ont mis en péril quelques-uns des sites les plus célèbres au monde, comme Venise ou Florence. Les campagnes de protection des années 1960 ont montré la voie, en particulier le sauvetage spectaculaire des temples d'Abou Simbel et de Philae, en Égypte. Depuis, la communauté internationale a reconnu comme appartenant au patrimoine mondial les sites qui lui paraissent les plus emblématiques. Malgré une approche supranationale, les États ont paradoxalement gardé l'initiative, notamment pour la présentation des dossiers, la contractualisation avec l'organisation internationale et le suivi de la conservation.

1. Aloïs Riegl, « Le culte moderne des monuments », *Socio-anthropologie*, n° 9, 2001.
2. Voir Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

L'engouement autour d'un signal universel

La liste comptait 50 sites en 1974, environ 300 en 1979 et atteint près d'un millier aujourd'hui. En France, la basilique et la colline de Vézelay, la cathédrale de Chartres, le Mont-Saint-Michel et sa baie, le palais et le parc de Versailles ont obtenu les premiers classements en 1979. Depuis sa création, la liste connaît donc une croissance telle qu'elle devient le signal – le label – le plus fort de reconnaissance patrimoniale, au point de réclamer des efforts et un coût croissants pour entrer dans ce cercle fermé, et y demeurer. Depuis sa création, le Comité du patrimoine mondial a établi de nombreux constats de périls, mais seuls deux sites ont été retirés de la liste.

Un tel engouement s'est traduit par une série d'évolutions portées tant par l'Unesco que par les candidats. Une première évolution tient à la nature des biens retenus. Si les premiers étaient circonscrits à une dimension monumentale, les caractéristiques des nouveaux entrants ont intégré l'élargissement de la notion de patrimoine. Les lauréats récents s'étendent sur plusieurs quartiers de ville, à l'image du centre historique de Cordoue (Espagne, 1984) ou du port marchand de Liverpool (Royaume-Uni, 2004). Ils couvrent parfois même un vaste paysage, comme le pays Bassari (Sénégal, 2012), ou un ensemble d'édifices sur un territoire étendu – désignés comme « biens en série » –, à l'image des fortifications de Vauban (France, 2008).

Par ailleurs, alors que la liste accueillait surtout des biens des pays développés et des anciennes destinations touristiques, l'Unesco entend mieux représenter toutes les régions et toutes les cultures.

De la protection au développement économique

Il semble apparaître une modification du rôle conféré au label. Au moment de la préparation de la Convention, l'objectif était la protection, afin d'éloigner la menace de disparition ou d'altération irréversible. Le tourisme était à peine mentionné comme une contrainte à gérer et non comme une opportunité économique. À l'inverse, aujourd'hui, de plus en plus de pays utilisent la liste à des fins de promotion touristique¹, au point de chercher à inventer des patrimoines².

Un exemple est donné par Le Havre (France, 2005), qui a explicitement préparé son inscription dans le but de développer une économie touristique. Cité bâtie par Auguste Perret après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, Le Havre ne possédait aucun des traits qui font ordinairement l'attractivité touristique. Pire, les habitants entretenaient une mauvaise réputation, qui mêlait impression de laideur et nostalgie entretenue des quartiers d'avant-guerre. À

1. Voir Anne Drost, « Developing Sustainable Tourism for World Heritage Sites », *Annals of Tourism Research*, vol. 23, n° 2, 1996, pp. 479-492.

2. Voir Olivier Lazzarotti, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *Mappemonde*, vol. 57, n° 1, 2000, pp. 12-16.

partir des années 1990, la démarche de réhabilitation a conduit à démontrer les qualités de la ville reconstruite en lui conférant les propriétés patrimoniales.

La mise en patrimoine devient ici une convention performative qui relève de l'application de trois critères¹ : un critère de communication car l'objet symbolise une histoire et transmet des valeurs ; un critère de scientificité car il présente une valeur historique et artistique qui confère unicité et non-reproductibilité ; un critère économique par lequel une disparition constituerait une perte pour la société. Ce processus a fait appel à des médiateurs (experts, historiens) qui devaient engager la patrimonialisation. L'usage courant se voit modifié et complété par un processus dont les ressorts semblent échapper à la logique économique. Pourtant, l'engagement patrimonial implique toujours d'envisager une utilisation des objets patrimoniaux, car c'est une condition nécessaire pour pourvoir à leur entretien².

La question économique reste donc largement présente, tout objet patrimonial devenant à la fois un bien public global³ et un bien singulier⁴. Et le caractère universel reconnu par l'Unesco offre bien une distinction supplémentaire. Même si elle n'implique pas de protection nouvelle par rapport aux dispositifs nationaux, ni davantage de moyens financiers, elle apporte une amélioration de l'image et un atout marketing international qui conduit nombre de villes à l'utiliser pour leur communication et à en espérer des dividendes. Dans le dossier de presse constitué à l'occasion de son inscription, la ville du Havre annonçait : « des retombées économiques positives sont également attendues à plus long terme. L'image de marque renouvelée du Havre ainsi que la lisibilité internationale du label UNESCO permettront en effet de développer une dynamique commerciale et la venue d'investisseurs »⁵. Était aussi promise une nouvelle offre touristique de portée internationale.

Le charme équivoque du projet touristique

Tourisme et patrimoine

Une dialectique s'est établie entre tourisme et patrimoine, qui trouve ses origines dans l'augmentation du revenu moyen, le renforcement du niveau d'éducation, la disponibilité d'un plus grand temps libre et les progrès des moyens de

1. Voir Jean-Michel Léniard, *L'utopie française : essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992.
2. Voir Xavier Greffe, « Le patrimoine comme ressource pour la ville », *Annales de la recherche urbaine*, n° 86, 14 octobre 2004, pp. 29-38.
3. Voir Inge Kaul, Isabelle Grunberg et Marc Stern (dir.), *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, Oxford, Oxford University Press, 1999 ; et Séverine Deneulin, Nicholas Townsend, « Public Goods, Global Public Goods and the Common Good », *International Journal of Social Economics*, vol. 34, n° 1/2, 2007, pp. 19-36.
4. Voir Lucien Karpik, *L'économie des singularités*, Paris, Gallimard, 2007.
5. Ville du Havre, *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret. Patrimoine mondial de l'humanité*, Dossier de presse, 7 juillet 2005, p. 19.

transport. Ces transformations sociétales majeures ont porté en germe le développement touristique.

Aujourd'hui, l'essor du tourisme culturel renforce encore l'appétit pour le patrimoine, tandis que l'extension de la sphère patrimoniale appelle de nouvelles ressources pour sa gestion et une « réutilisation quasi-systématique »¹.

Pour nombre de territoires, qui ont perdu une large part de leur base économique traditionnelle, le patrimoine est devenu la première ressource visible. Et parce qu'il prétend tirer son existence de la qualité des ressources locales, le tourisme semble être l'activité la plus apte à adapter ce patrimoine à la sphère marchande². Or, il s'agit d'une activité particulière qui concilie trois formes incompatibles de réalité : une industrie pleinement ancrée dans l'économie de marché et les règles de la concurrence ; une économie de service dont le fonctionnement déroge aux principes du marché concurrentiel ; un objet qui relève d'une sorte d'« enchantement du monde »³.

L'activité touristique semble ainsi parée de vertus. Elle est considérée comme un outil de développement local, y compris par les organisations internationales, afin de lutter contre la pauvreté⁴ ou de reconverter un tissu industriel abandonné, à l'image du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. Le recours au passé tend ainsi à occulter les difficultés du présent⁵. Le tourisme apporterait à la fois un dynamisme économique porté par la fréquentation, une solution de sauvegarde et une revalorisation aux yeux des habitants. Et dans une logique concurrentielle bien comprise, la présence d'un patrimoine mondial deviendrait un excellent atout. La vérification se heurte toutefois aux nombreuses difficultés de mesure, ce qui explique les incertitudes persistantes autour de cette question.

Un effet sur la fréquentation

Il serait simpliste d'imaginer un effet mécanique du classement sur la fréquentation. Comment envisager des conséquences identiques selon que l'on se trouve à l'Acropole (Athènes), qui doit organiser le flux de touristes pour éviter la congestion, à Tunis, où la Médina est saisie comme une opportunité d'ouverture de la ville au tourisme, ou enfin à Aix-la-Chapelle, où le défi consiste à diffuser

1. Pascale Marcotte et Laurent Bourdeau, « La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : Compatible avec le développement durable ? », *Management & Avenir*, n° 34, novembre 2010, p. 278.
2. Voir Hugues François *et al.*, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, décembre 2006, pp. 683-700.
3. Bertrand Réau et Franck Poupeau, « L'enchantement du monde touristique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n° 170, 2007, pp. 4-13.
4. Voir Sébastien Condès, « Les incidences du tourisme sur le développement », *Revue Tiers Monde*, vol. 45, n° 178, 2004, pp. 269-291.
5. Voir Xavier Greffe, *op. cit.*

L'essor du tourisme culturel renforce encore l'appétit pour le patrimoine

l'attractivité de la cathédrale à l'ensemble du site urbain¹. *A priori*, il existe des indices d'un effet de fréquentation : parmi les 10 premiers pays par le nombre de sites inscrits sur la liste de l'Unesco, 7 font partie des 10 premiers pays d'accueil des touristes internationaux. Les sites du patrimoine mondial sont des attractions touristiques majeures, qui reçoivent entre 15 et 20 % du marché.

Les statistiques publiées attribuent généralement au label « patrimoine mondial » un effet d'augmentation de fréquentation de l'ordre de 25 à 50 % selon les publics et les sites. Régulièrement, les villes inscrites annoncent des fréquentations en hausse. Si les enquêtes des organismes spécialisés, comme Atout France, corroborent le plus souvent ces analyses, les travaux scientifiques se montrent plus circonspects². Une étude universitaire sur le cas français conclut même que l'impact de l'inscription est marginal³. Une autre confirme

L'inscription n'est ni un facteur nécessaire ni une condition suffisante pour garantir une manne touristique et financière

que les effets réels sont très souvent difficiles à mesurer et que les enquêtes connaissent de nombreuses difficultés méthodologiques, dans un contexte de permanente évolution⁴. L'accroissement du nombre de visiteurs est notamment inopérant si

la consommation de services ne progresse pas aussi, ce qui est rarement mesuré. Les sites congestionnés (Venise, Versailles) l'étaient avant leur classement. Enfin, la fréquentation dépend autant des infrastructures de transport et d'accueil que de la présence d'un grand patrimoine.

Si l'effet Unesco peut exister, son ampleur ne doit donc pas être surévaluée. Les annonces positives constituent trop souvent des discours promotionnels destinés à glorifier les efforts des autorités locales⁵. L'inscription n'est ni un facteur nécessaire ni une condition suffisante pour garantir une manne touristique et financière. L'exemple de Québec a montré combien les attentes nées de l'inscription pouvaient être déçues⁶. Sans politique de valorisation d'une image

1. Voir Axelle Glapa, *Entre crises et succès : la Convention du Patrimoine Mondial de l'Unesco*, Mémoire soutenu à l'Institut d'études politiques de l'Université Lyon 2, le 5 septembre 2010.
2. Voir Ralf Buckley, «The Effects of World Heritage Listing on Tourism to Australian National Parks», *Journal of Sustainable Tourism*, vol. 12, n° 1, 2004, pp. 70-84; et Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot, «Impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial : une revue de littérature» in Rémy Prud'homme, Maria Gravari-Barbas, Sébastien Jacquot, Magali Talandier, Henri Bernard Nicot et Özdirlik Burcu, *Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine mondial : trois études*, Rapport de recherche préparé à la demande du Patrimoine mondial de l'Unesco, 10 juillet 2008, pp. 3-16.
3. Magali Talandier, «Le classement Unesco favorise-t-il l'activité touristique et le développement local ? Une étude économétrique du cas de la France», Colloque Unesco - Centre du patrimoine mondial, septembre 2008.
4. Rémy Prud'homme et al., *op. cit.*
5. Voir Olivier Lazzarotti, *op. cit.*; et Maria Gravari-Barbas et Sébastien Jacquot, *op. cit.*
6. Voir Pascale Marcotte et Laurent Bourdeau, «L'industrie touristique et l'inscription sur la liste du patrimoine mondial : attentes et déceptions», Journée de recherche sur l'attractivité du patrimoine, ESC Saint-Étienne, 2008.

touristique et communautaire, la ville n'a pas su réunir tous ceux qui pouvaient participer à la gestion patrimoniale, laissant les effets de l'inscription se dissiper.

Les retombées peuvent-elles prendre des dimensions économiques qui dépassent les seuls revenus touristiques directs ? Des économistes ont tenté de prendre en compte des critères artistiques, symboliques, historiques ou esthétiques¹. Ces mesures ont pour but d'intégrer des aspects difficilement mesurables, comme les conséquences d'une régénération du site, le développement de partenariats locaux, une augmentation des ressources disponibles, des effets sur l'éducation scolaire, et un renforcement du capital social et de la cohésion collective².

L'intégration sociale et le cadre de vie

Vivre dans un lieu reconnu « patrimoine mondial » a-t-il des effets sur les pratiques des habitants et leur relation au patrimoine ? La réponse diffère encore selon le contexte. Lorsque les recettes sont substantielles, il y a risque de voir naître un phénomène de rente, captée par les acteurs de la filière touristique. Dans la réserve de Dja (Cameroun), une mission d'évaluation conjointe de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et de l'Unesco a ainsi mis en évidence l'opacité sur l'utilisation des retombées économiques, alors même qu'elles représentaient 80 % des recettes des administrations communales³.

Dans un autre contexte, Mihaela Axente a pourtant montré comment l'effet généré dans la ville reconstruite du Havre avait rejailli sur la perception des habitants⁴. Progressivement, derrière l'émergence d'une dimension touristique, c'est la représentation même de la ville qui s'est transformée et qui a permis de multiplier les initiatives. Mais, à son tour, sans régulation, ce phénomène peut connaître des effets pervers. Dans la vieille ville de Damas (Syrie, 1979), des dispositions fiscales ont incité les investissements touristiques dans les bâtiments anciens. En une quinzaine d'années, plus d'une centaine de restaurants ont occupé les anciennes demeures à patio, qu'ils ont transformées sans ménagement, bouleversant la vie du site, à cause des nuisances sonores et de la circulation nocturne dans les rues. Face à la dégradation de leur qualité

1. Voir Harold Kalman, *The Evaluation of Historic Buildings*, Ministère de l'Environnement, Ottawa, 1980 ; et Peter Nijkamp, Frans Bal et Francesca Medda, « A Survey of Methods for Sustainable City Planning and Cultural Heritage Management », *Serie Research Memoranda*, n° 50, Université libre d'Amsterdam, 1998, pp. 1-25.
2. Voir Xavier Greffe, *op. cit.*
3. Moustapha Niang, Olivier Hamerlynck et Cédric Hance, *Rapport de mission. Suivi de l'état de la conservation de la Réserve de Faune de Dja en République du Cameroun, site de Patrimoine Mondial*, Unesco - UICN, 23-30 juin 2006.
4. Mihaela Axente, « Le classement UNESCO de l'architecture Perret au Havre, des enjeux à plusieurs échelles », Colloque Traces, mémoires et communication, Bucarest, 30 juin et 1^{er} juillet 2011.

de vie, les habitants se sont peu à peu éloignés¹. L'issue peut être une forme de gentrification résidentielle², voire une éviction des populations, comme dans la ville de Harar, en Éthiopie³.

Le risque est de muséifier le paysage et de spécialiser une économie locale

Dans les cas extrêmes, le risque est de muséifier le paysage et de spécialiser une économie locale⁴, ce dont Venise est

aujourd'hui emblématique. Dès lors, les images diffusées et les animations ne sont plus destinées qu'aux seuls visiteurs. Un exemple est donné par le Mont-Saint-Michel : les photographies présentent le plus souvent l'îlot entouré d'eau, alors qu'un tel paysage n'est observable qu'à de rares occasions chaque année (53 jours par an). Les cartes postales ou les illustrations véhiculées sous toutes les formes font écho à l'imaginaire des visiteurs potentiels.

Mal mesurées, les conséquences de l'activité touristique ne manquent pas de nuire à la pérennité du lieu et de son environnement social et culturel. Or, « même lorsqu'il est mondial, le patrimoine continue de répondre à des enjeux économiques, territoriaux et identitaires : [C'est] une affaire très locale, qui affecte les choix politiques locaux »⁵. Et ces derniers ne sont jamais limités au périmètre, même bien établi, des sites. Ils débordent sur la gestion du foncier, du développement urbain, des politiques culturelles, au risque de menacer l'authenticité⁶. Dans les nouveaux pays touristiques, le développement repose très clairement sur une adaptation aux normes de la demande internationale.

Un discours de justification pour une mise en récit

Ni les caractéristiques économiques du patrimoine, ni le processus de « concernement » collectif⁷ ne semblent des raisons suffisantes pour éclairer les mobiles d'une quête patrimoniale et le lien au tourisme. Les effets d'une inscription sont finalement beaucoup plus subtils, en lien avec l'action des responsables locaux

1. Voir Samir Abdulac, « Une invasion de restaurants dans la vieille ville de Damas. Pour qui souffle l'esprit du lieu ? », Conférence internationale du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Québec, 2008.
2. Voir John Pendlebury, Michael Short et Aidan While, « Urban World Heritage Sites and the problem of authenticity », *Cities*, vol. 26, n° 6, décembre 2009, pp. 349-358.
3. Pauline Bosredon, « Comment concilier patrimonialisation et projet urbain ? Le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco de la vieille ville de Harar (Éthiopie) », *Autrepart*, vol. 3, n° 47, pp. 125-147.
4. Voir Rémy Prud'homme *et al.*, *op. cit.*, p. 379.
5. Pauline Bosredon, *op. cit.*, p. 125.
6. Voir Stéphane Dawans et Claudine Houbart, « Le patrimoine à l'état gazeux : comment le tourisme détourne notre conception de l'authenticité », *Le patrimoine, moteur de développement*, ICOMOS, 17^e Assemblée générale, Paris, 27 novembre-2 décembre 2011, pp. 592-598.
7. Françoise Benhamou, « L'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité. La force d'un langage à l'appui d'une promesse de développement », *Revue Tiers Monde*, n° 202, avril-juin 2010, p. 117.

pour créer et promouvoir une dynamique autour de leur territoire. Lorsqu'il faut concilier un fonctionnement urbain, les conflits peuvent naître à plusieurs échelles¹ : patrimoine *versus* modernité ; délimitation des centres historiques *versus* territoires métropolitains ; patrimoine comme attraction touristique *versus* diversification des pratiques touristiques ; patrimoine et culture *versus* tourisme.

Mais les conséquences apparaissent maîtrisées dans une mise en discours de la politique patrimoniale, qui a adopté discrètement une logique de marketing territorial. Le label devient alors un instrument dans une stratégie plus vaste d'attractivité qui passe notamment par le rôle de plus en plus important de l'événementiel. Il faut ici envisager des effets comparables à ceux créés par l'obtention de la qualité de capitale européenne de la culture : la requalification d'espaces urbains, l'organisation d'un projet culturel pour une année, mais aussi pour un engagement plus pérenne, et la mise en valeur des patrimoines renforcent le rayonnement médiatique du territoire.

La ville de Lyon, par exemple, a développé projets urbains et animations pour améliorer son image. La réhabilitation de l'opéra, dès 1993, a amorcé un renouveau culturel. La diversité et la richesse des événements contribuent à la fréquentation touristique autant que la reconnaissance de l'Unesco. La même convergence pourrait être observée à Macao, qui est une capitale du jeu mais aussi une ville patrimoniale.



La diversité prévaut dans la nature des sites, comme dans la réputation qui précède leur reconnaissance. Elle se nourrit de l'impératif de conservation, de l'opportunité de développement touristique et de l'intégration à une ambition métropolitaine. L'aspiration à l'universel portée par l'Unesco a dû prendre de multiples facettes. C'est pourquoi il semble si difficile de mesurer les effets d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Cela n'a pas suffi pour éviter des effets pervers d'une sur-spécialisation touristique ou des dommages pour les populations. Même en matière économique, la diversité reste une force : sitôt qu'une activité l'emporte sur les autres, « l'âme de la cité est en danger »². Plus que l'efficacité économique, il faudrait donc interroger la compatibilité entre développement durable et promotion des sites du patrimoine mondial³. Un meilleur suivi des plans de gestion du patrimoine mondial et la mise en œuvre du concept de patrimoine immatériel devraient y contribuer, pour consolider l'œuvre de l'Unesco. ■

1. Voir John Pendlebury, Michael Short et Aidan While, *op. cit.*

2. Samir Abdulac, *op. cit.*, p. 1.

3. Voir Pascale Marcotte et Laurent Bourdeau, *op. cit.*, 2010.